

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Carole-Anne Leblanc

<https://www.cadre21.org/membres/0099be2bf2d144ad27e24bab>

Date d'obtention : 2022-03-05 21:11:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une méthode clé en main, efficace et rapide de prise en charge des situations sextos qui rassure les jeunes, les parents et les intervenants.

Ne jamais chercher à voir les images. Si acte malveillant, pas de questions, juste une saisie d'appareil et un appel aux policiers. On est pas mandataires des services de police.

Suivre les étapes à la lettre.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me faire intervenir efficacement et adéquatement en cas de sexto avec assurance.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La bienveillance, la rigueur et le respect.